

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-050

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (Adjoint) ; Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; M. Alain PAUTROT ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Émile COHEN ; M. Claude LARDY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Yoann STUCK ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Benoît SÉCHET ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nathalie MAYEN ; Mme Nicole COHEN ; Mme Johanna BECKERT ; M. Jérôme FRANÇOIS ; Mme Nathalie CORNET ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; Mme Maryse BODDELE donne pouvoir à Mme Émilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Vincent RAFFARA donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Benoît DESACHY donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (Adjoint).

Membre absent : M. Gonzague ZIEGLER

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 32

OBJET **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMR SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE**

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) est le 1^{er} réseau associatif national d'aide à la personne, avec 75 000 bénévoles, répartis au sein de 2 600 associations locales dont celles d'Écully et de L'Arbresle-Écully.

L'ADMR L'Arbresle-Écully gère un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) habilité par l'ARS pour assurer des soins de confort, en particulier des toilettes, afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et soutenir les aidants. Le service peut accompagner 67 patients et 45 familles avec un malade Alzheimer.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260624-DELIB_20269-050-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Par courrier en date du 28 avril 2026, le SSIAD de l'ADMR a informé la Commune que, dans le cadre de ses statuts, un(e) élu(e) du Conseil municipal pouvait siéger, à titre consultatif, au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Vincent FRIDRICI en tant que représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du SSIAD de l'ADMR.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition des statuts de l'association ne prévoyant expressément le scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, à l'unanimité, procéder à l'élection de son représentant par un vote au scrutin public à mains levées.

— — — — —

Vu les statuts de l'association ;

Vu les articles L. 2121-33 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour

- Se prononce sur le mode de scrutin : public à mains levées ;

A la majorité par 31 voix pour et 1 abstention (« Un nouvel élan pour Écully ! »)

- Désigne Monsieur Vincent FRIDRICI au sein du Conseil d'administration de l'ADMR Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

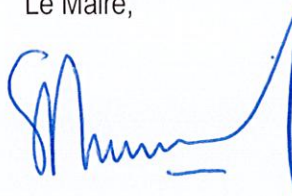
Ainsi délibéré,
A Écully, le 24 juin 2026

La Secrétaire,


Johanna BECKERT

Certifié exécutoire le - 2 JUL. 2026

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Le Maire,


Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260624-DELIB_20269-050-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026